



CONDITIONS GENERALES DE VENTE Applicables au 02 Avril 2013

Les présentes conditions générales de vente sont valables nonobstant toutes les contraintes de la part du client, le seul fait de passer commande à INNOV' AIR comporte l'acceptation sans réserves de chacune d'elles. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les erreurs, imprécisions ou données inexacts, peu précises ou incomplètes provenant de nos clients.

1/ Champs d'application

Nos fabrications et ventes sont soumises, sans exception, aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur les conditions d'achat de l'acheteur, sauf clause contraire acceptée par écrit par INNOV' AIR. Les présentes conditions s'appliquent à toutes nos ventes réalisées dans le monde entier, sauf conditions spécifiques acceptées par écrit par INNOV' AIR.

2/ Loi applicable et juridiction compétentes

Les présentes conditions sont soumises au droit français. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends relatifs à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions de ventes ou contrats. Au cas où elles n'y parviendraient pas et à défaut de convention écrite contraire, le tribunal du siège de INNOV' AIR est le seul compétent pour toutes contestations sur les contrats de fourniture, quelles qu'en soient les conditions et le mode de paiement, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. Toutefois, s'il est demandeur, INNOVAIR se réserve la faculté de saisir le tribunal du siège du Client et dans ce cas, de renoncer éventuellement à l'application de sa propre législation.

3/ Validité des offres / prix / facturation

Les prix et indications données par nos catalogues, prospectus et documentations sont donnés à titre indicatif, et ne constituent pas un engagement. INNOV' AIR se réserve le droit d'apporter, sans préavis, toutes modifications à ces matériels. Nos prix ne constituent pas une offre ferme et peuvent être modifiés sans préavis. Nos prix s'entendent net HT prix départ usine, emballage en sus sauf conditions particulières consenties. Les offres, sur l'ensemble des conditions qui y sont écrites, sont valables pendant un mois, sauf indication contraire. Le montant minimum de facturation appliqué est de 50 euros hors-taxes par facture établie, sauf accord accepté par écrit par INNOVAIR. La non application du minimum de facturation sur certaines factures sera du seul ressort d'INNOVAIR au titre de geste commercial et ne pourra constituer une règle durable.

4/ Commandes / livraisons / délais

Toute commande doit faire l'objet d'un ordre écrit par télécopie, par courrier et signé par le client. Les engagements pris par INNOV' AIR sont considérés comme acceptés que s'ils font l'objet d'une confirmation écrite de notre part.

Nous refusons toute annulation de commande, sauf erreur prouvée de la part d'INNOV' AIR. Tous les frais et débours occasionnés par une annulation sont à la charge du client et payables à réception de facture, sans délais. Sauf clause contraire, la livraison des matériels sera effectuée dans les entrepôts ou magasins du vendeur. Les risques sont transférés à l'acheteur dès que les marchandises sortent de nos magasins et avant leur chargement sur le moyen de transport. Les marchandises voyagent donc toujours aux risques et périls de l'acheteur.

En cas de marchandises détériorées ou manquantes du fait du transport, l'acheteur s'engage, dès la réception sur le bon de livraison et avec confirmation au plus tard dans les 2 jours ouvrés suivants à notifier au transporteur toutes les réclamations utiles à la préservation des droits des parties, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acheteur s'engage à assurer les matériels vendus et à veiller à leur bon état dès leur sortie de nos magasins contre tous risques et dommages ou responsabilités causés ou subies par eux. Les emballages sont dus et ne sont pas repris par INNOV' AIR.

Les retards de livraisons ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation d'une commande. Aucune pénalité de retard ou indemnité n'est acceptée, sauf accord écrit de la part d'INNOV' AIR. Le délai de livraison commence à partir de la confirmation écrite et confirmé par INNOV' AIR ainsi qu'après le paiement effectif et confirmé d'acomptes éventuels. Ce délai est réputé à titre indicatif. Les réclamations relatives à des pertes, détériorations, disparitions non imputables aux transports ne seront recevables que pendant un délai de 2 jours. Nos matériels hors standards et spécifiques ne sont ni repris ni échangés. Les marchandises tenues en stocks sont reprises, frais de transports à la charge de l'acheteur, que si elles sont dans leur emballage d'origine, dans leur état initial de départ, à 50 % de la valeur de vente. Dans tous les cas, notre accord écrit est nécessaire.

5/ Réserve de propriété

INNOV' AIR se réserve, ou pour ces ayants droits, la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du principal et des accessoires correspondants, conformément à la loi n° 80335 du 12 MAI 1980.

Les études et documents de projets de toute nature remis ou envoyés par INNOV' AIR restent son entière propriété et doivent lui être rendus sur simple demande, sauf s'ils font l'objet d'une vente. En aucun cas le Client ne peut en disposer pour être reproduits, brevetés, déposés ou communiqués à des tiers par le client. Dans tous les cas, seule un accord écrit d'INNOV' AIR déroge à ces règles. De même, le client ne peut disposer des brevets, modèles ou savoir-faire propriété d'INNOV' AIR pour lui-même, ni les divulguer sans en avoir acquis expressément la propriété, la copropriété ou droit d'exploitation.

Le défaut de paiement de l'une des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens. Les acomptes versés seront retenus au titre de dédommagement. L'acheteur ne deviendra propriétaire des marchandises qu'au moment de l'encaissement définitif, confirmé par les établissements financiers ou bancaires et sans réserve de toutes les échéances.

Dans le cas de déclaration de règlement judiciaire ou liquidation de biens, l'acheteur ne doit en aucun cas revendre, transformer ou modifier les marchandises livrées et/ou stockées. En cas de dégradation, destruction ou disparition des marchandises non payées, le vendeur sera de plein droit bénéficiaire des indemnités d'assurances subrogées aux biens.

L'acheteur s'engage à restituer à la demande d'INNOV' AIR, dans un délai de 2 jours, à ses frais, les marchandises non payées. Dans le cas de non-restitution dans les délais, l'acheteur pourra y être contraint par une simple ordonnance de référé autorisant l'application des présentes conditions et le vendeur à reprendre les biens dans les locaux de l'acheteur ou en tout autre lieu, aux frais exclusifs de ce dernier.

6/ Paiement

Les conditions de paiement applicables, sauf accord écrit d'INNOV' AIR ou précisions sur nos offres, sont à réception de facture pour les commandes inférieures à 500 € HT, à trente jours date de facture pour les autres. Les réclamations éventuelles concernant des livraisons ne dispensent pas l'acheteur de régler les factures à leurs échéances. En cas de non-paiement effectif et confirmé aux dates prévues, les sommes dues seront majorées sur la base de quatre fois le taux d'intérêt légal majoré en vigueur de la Banque Centrale Européenne, majoré de 40 euros d'indemnité fixe, sans mise en demeure préalable. Le retard de paiement immédiat entraîne l'exigibilité de toutes les sommes dues en cours ainsi que le paiement en avance pour toutes les commandes en cours. Dans le cas d'un accord écrit par INNOV' AIR de différé de paiement, l'acheteur s'engage à payer en plus du principal des intérêts de retards calculés sur la base de quatre fois le taux d'intérêt légal majoré en vigueur de la Banque centrale Européenne, majoré de 40 euros d'indemnité fixe.

INNOV' AIR s.a.r.l.

22 rue Calmette

F-69740 GENAS

www.innovair.fr

SARL au capital de 10.000 € Code APE : 2825Z SIRET: 445 131 469 00030 TVA : FR 75445131469

Tél : +33 (0)4 78 58 48 62

Fax : +33 (0)4 78 58 67 10

E-mail : contact@innovair.fr